



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 7 juin 2018

Date 7 juin 2018

Auteur Didier QUILLOT

Référence LFP.PV.CA.2018.06.07

Réunion du 7 juin 2018

Présidente Nathalie BOY DE LA TOUR

Présents Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.

MM. Bernard CAIAZZO, Jean-Pierre CAILLOT, Bertrand DESPLAT, Raymond DOMENECH, Jacques-Henri EYRAUD, Alain GUERRINI, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Alexandre LACOMBE, Olivier LAMARRE, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI

Excusés M. Noël LE GRAËT (*représenté par Jean-Michel AULAS*)

M. Nasser AL-KHELAIFI (*représenté par Bernard CAIAZZO*), Saïd CHABANE (*représenté par Laurent NICOLLIN*), Michel DENISOT (*représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR*), Alexandre LACOMBE (*représenté par Alain GUERRINI*), Claude MICHY, Jean-Pierre RIVIERE (*représenté par Jacques-Henri EYRAUD*), Eric ROLLAND (*représenté par Patrick RAZUREL*), Jean-Michel ROUSSIER (*représenté par Jean-Pierre CAILLOT*), Vadim VASILYEV (*représenté par Bertrand DESPLAT*)

Assistent M. Jean-Michel AULAS

M. Didier QUILLOT

MM. Bruno BELGODERE, Sébastien CAZALI, Philippe DIALLO, Mathieu FICOT, Arnaud ROUGER,

MME. Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS, Sandy CHANDELIER, Marie-Hélène PATRY

Assistent en partie

MM. Pierre GIACOMETTI, Pierre-Alain MAHE, Emmanuel ORHANT.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 7 juin 2018

1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

adopte à l'unanimité les procès-verbaux des précédentes réunions :

- Réunion téléphonique du Conseil d'Administration du mercredi 18 avril 2018
- Conseil d'Administration du mercredi 25 avril 2018
- Réunion téléphonique du Bureau de la LFP du lundi 7 mai 2018

Il est précisé que la version diffusée du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 avril 2018 a été amendée suite aux requêtes de certains mandants et fait désormais apparaître les mentions ci-après :

Lancement de l'appel à candidatures pour les droits audiovisuels de la Ligue 1 Conforama

Le conseil d'administration prend acte de la remarque de M. Jacques Henri Eyraud, se réjouissant de la validation à l'unanimité du Règlement Intérieur Audiovisuel.

Licence club

Le Conseil,

après avoir entendu M. Alexandre Lacombe rappeler la nécessité, dans le cadre de la procédure d'octroi de la licence club, de mener une réflexion sur les modalités d'attribution du bonus financier de 500 points qui depuis sa mise en place en 2016/2017 est lié à l'absence d'encadrement de la masse salariale prononcée par la DNCG,

demande à ce que ce point fasse partie des travaux de la Commission Licence Club.

2. Evolutions réglementaires

2.1. Règlements de la LFP

Après un rappel de la procédure employée pour la révision des règlements, les membres du Conseil d'Administration sont informés des commentaires transmis par le syndicat Première Ligue le 6 juin 2018.

Après un large débat d'idées et quelques interventions sur l'article 541 bis -dégradation commise par des supporters visiteurs-, la proposition de rédaction transmise par la Commission de révision des règlements est adoptée.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 7 juin 2018

S'agissant de l'Article 523 (remise des Trophées), M. Bruno Belgodère expose les changements de rédaction souhaités par Première Ligue et les mandants donnent leurs accords pour l'intégration de ces précisions discutées avec la Direction Commerciale, Marketing et Relations Investisseurs.

M. Jacques-Henri Eyraud exprime par ailleurs son étonnement vis-à-vis du fonctionnement de la Commission de discipline et souhaite qu'une profonde réforme de ladite Commission soit engagée. Mme Nathalie Boy de la Tour partage le constat et souhaite que la LFP et les Présidents puissent travailler ensemble sur les pistes de réflexion.

M. Patrick Razurel détaille les travaux menés par la Commission des règlements et émet le souhait que les clubs soient davantage impliqués.

Le Conseil,

adopte les modifications présentées par la Commission de révision des règlements,

prend note qu'une réflexion doit être engagée sur :

- les procédures de fonctionnement de la Commission de discipline pour application dès la saison prochaine ;
- les modalités d'exercice du pouvoir disciplinaire d'un point de vue plus général pour une échéance moyen terme ;
- les modalités de sanction automatique en fonction du nombre de cartons jaunes.

Sur ce dernier point, entend M. Philippe Piat rapporter les pratiques observées à l'étranger grâce à un système de calcul qui permet des intervalles écourtés entre les cartons rouges pour les récidivistes.

2.2. DNCG

Le Conseil d'Administration adopte les modifications apportées au règlement de la DNCG à compter de la saison 2018/2019 et qui seront soumises à l'Assemblée Générale de la LFP du 8 juin 2018.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 7 juin 2018

2.3. RIA

En introduction, Mathieu Ficot précise que le dernier RIA date de 2006 et expose les recommandations faites au Groupe de travail, en intégrant les souhaits des clubs.

Mathieu Ficot détaille à l'écran les aménagements envisagés.

Résumé des modifications RIA – Juin 2018

A la suite des différents échanges intervenus entre les équipes de la LFP et les clubs, une révision du règlement intérieur audiovisuel relatif à la Ligue 1 a été entreprise entre la LFP et les clubs. Les principales modifications apportées au RIA sont détaillées ci-dessous, et ont été guidées par la nécessaire adaptation du règlement aux évolutions du paysage audiovisuel, des technologies et des habitudes de consommation, tout en conservant un équilibre crucial avec la protection de l'exclusivité des droits concédés aux diffuseurs.

▪ **Définitions**

Les définitions des médias clubs ont été revues afin d'être en cohérence avec les évolutions technologiques et la convergence des médias. Une définition des plateformes digitales (des clubs, joueurs et partenaires) et des applications mobiles de club ont été introduites, et les définitions des médias (service de télévision, vidéogramme, etc.) ont été simplifiées et mises à jour.

▪ **Exploitation des droits audiovisuels par la LFP**

Les articles consacrés aux droits audiovisuels exploités par la LFP (article 3.1.3 et suivants) ont été ajustés afin de refléter la réalité des pratiques actuelles et actualiser le périmètre des droits commercialisés par la LFP (notamment par le biais de ses différents appels à candidatures).

▪ **Exploitation des droits audiovisuels par les clubs**

- Exploitation pendant le weekend

La fenêtre d'exploitation des droits n'a pas été modifiée, le principe du clean week-end demeure, quelle que soit l'exploitation envisagée, afin de protéger l'exclusivité des diffuseurs.

- Exploitation sur les plateformes digitales

Conformément à la demande des clubs, le RIA a été modifié afin de permettre aux clubs de diffuser des extraits de leurs matches sur les comptes officiels des plateformes digitales (sites internet et réseaux sociaux) des clubs et ceux de leurs joueurs et de certains de leurs partenaires, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions. En particulier, aucune vidéo ne pourra être publiée pendant le week-end et la durée de chaque vidéo sera limitée (90 secondes). Des restrictions ont également été apportées aux partenaires des clubs bénéficiant du droit de diffuser des vidéos



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 7 juin 2018

(limitation du nombre de club par journée de championnat notamment pour éviter toute forme d'ambush marketing et protéger les diffuseurs officiels).

▪ **Prise d'effet**

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, le RIA modifié entrera en vigueur, pour la Ligue 1, au plus tard dès la saison 2020/2021 pour une prise d'effets sur le territoire français et, sous réserve d'avoir obtenu l'accord des diffuseurs nationaux et internationaux à cet effet, dès le 1^{er} juillet 2018.

3. Calendrier des rencontres de Ligue 1 et Ligue 2 – Saison 2018-2019

Le Conseil,

Prend connaissance de la méthode de travail utilisée et des résultats obtenus club par club, et des calendriers des rencontres de Ligue 1 Conforama et Domino's Ligue 2,

Fait sienne la proposition de M. Bertrand Desplat consistant à entamer une réflexion dès l'automne sur l'ordre de priorité des critères pris en compte dans la réalisation du calendrier,

Adopte à l'unanimité les calendriers présentés et annexés au présent PV.

4. Point sur les clubs accédants

Le Conseil,

Prend connaissance de la situation des stades des clubs accédants en Ligue 1 et Ligue 2 et adopte la délibération suivante consistant à :

Rappeler aux clubs de Béziers et du Red Star l'obligation de communiquer avant le 30 juin 2018 inclus les noms et adresses des stades remplissant les conditions réglementaires dans lesquels ils prévoient d'évoluer en Ligue 2 ainsi que les éléments permettant de justifier de la jouissance de ces stades aux dates prévues ou à prévoir du calendrier (art 571).



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 7 juin 2018

5. Dotations Coupe de la Ligue 2018-2019

Le Conseil,

Reconduit les dotations de la Coupe de la Ligue pour la saison 2018/2019 :

Tour	Saison 18/19 En K€
Clubs éliminés au T1	199
Clubs éliminés au T2	240
Clubs éliminés en 1/16 ^{ème} de finale	348
Clubs éliminés en 1/8 ^{ème} de finale	526
Clubs éliminés en ¼ de finale	765
Clubs éliminés en ½ finale	1213
Finaliste	2 000
Vainqueur	2 500
TOTAL	21 500

6. Indemnisations déplacement play offs Domino's Ligue 2

Le Conseil,

Connaissance prise de la demande des clubs visiteurs jouant les play offs Ligue 2 de bénéficier d'une indemnité de déplacement,

Valide la création d'une indemnisation forfaitaire de 25 K€ par match pour les clubs qui jouent ces matches à l'extérieur (ou 30 K€ pour les déplacements en Corse ou depuis la Corse),

Pour la saison 2017/2018 : cette indemnisation sera prélevée sur le reliquat d'aide variable aux relégués de Ligue 2 en National,

Pour la saison 2018/2019 : cette indemnisation sera prélevée sur le reliquat d'aide variable aux relégués de Ligue 2 en National.

A compter de la saison 2019/2020 : cette indemnisation sera intégrée dans le Guide de répartition des droits audiovisuels au titre des critères de Ligue 2.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 7 juin 2018

7. Tableaux de synthèse de la répartition des droits audiovisuels 2017/2018

Le Conseil,

après présentation des tableaux de synthèse de la Ligue 1 Conforama et de la Domino's Ligue 2,

Prend acte de la répartition nominative des droits audiovisuels distribués aux clubs au titre de la saison 2017/2018 (sous réserve de l'homologation définitive du classement sportif).

8. Stratégie de communication et RSE

Le Conseil,

adopte à l'unanimité cette nouvelle stratégie et la signature de marque « La Ligue des Talents ».

9. Présentation du plan d'actions médical par le Docteur Emmanuel Orhant

Le Conseil,

Assiste à la présentation du Docteur Emmanuel Orhant, Médecin Fédéral, qui expose un bilan des incidents relevés et la typologie des blessures rencontrées au cours de la dernière saison. Il insiste sur la nécessité d'un meilleur suivi des commotions cérébrales par la mise en place d'un protocole de prise en charge dédié, mais aussi, sur l'utilité en matière de prévention que représente l'extension du suivi biologique et cardiologique dans les centres de formation. Enfin, Emmanuel ORHANT indique que l'obligation en matière de présence d'un médecin compétent en réanimation pendant les matchs doit s'entendre désormais sur les phases d'échauffement avant-match.

Les mandants demandent à disposer de la présentation faite.

10. Composition du Conseil d'Administration : Date de la prochaine Assemblée Générale Elective

Le Conseil,

Connaissance prise des renouvellements des membres à opérer au sein du Conseil d'administration de la LFP,

Décide par votes d'organiser une assemblée générale électorale de la LFP le 20 juillet 2018 en application de l'article 21 bis des statuts de la LFP.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 7 juin 2018

Résultat du vote : 12 voix pour le 20 juillet 2018 et 4 voix pour une date ultérieure ou le 12 septembre 2018.

11. Points divers

M. Bertrand Desplat précise qu'il souhaite aborder le sujet de la Charte de Présidents lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration ou du Bureau de la LFP.

11.1. Mise à jour des membres des Commissions (Commission d'exploitation + instructeur supplémentaire à la Commission de discipline, Délégués)

Le Conseil,

Précise qu'il est impératif pour les membres de la Commission Exploitation des Stades d'être membre en activité d'un club professionnel de Ligue 1 ou de Ligue 2,

Désigne M. Michel MARTIN, comme nouvel instructeur de la Commission de Discipline,

Désigne M. Remy KREMER, comme nouveau membre de la Commission des délégués.

11.2. Montant de la subvention SAFE

Le Conseil,

Décide, pour la saison 2018/2019, de reconduire le montant de la subvention versée au SAFE, soit 90 K€.

11.3. Règles du fair play financier UEFA : Etat d'avancement

Sébastien Cazali expose les évolutions qui ont été apportées par l'UEFA aux règles du Fair Play Financier qui entreront en vigueur dès 2018/2019, et notamment les deux nouveaux indicateurs qui ont été créés : un indicateur de dette (dettes nettes/EBITDA qui doit être inférieur à 7), et un indicateur de balance des transferts (la balance des transferts ne doit pas dépasser 100 M€ de déficit par période de transfert).

Il est à noter également que la nouvelle tendance de l'UEFA est de passer d'un système de contrôle des clubs *a posteriori* vers un système de contrôle *a priori*.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 7 juin 2018

11.4. Calendrier des prochaines réunions

- ✚ Vendredi 20 juillet 2018 à 10h00 : Conseil d'Administration de la LFP,
- ✚ Vendredi 20 juillet 2018 à 14h00 : Assemblée Générale Elective

- ✚ Mercredi 12 septembre 2018 à 10h30 : Conseil d'Administration de la LFP

La Présidente
Nathalie BOY DE LA TOUR

Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT